

Aides financières CARSAT

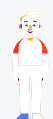
Prévention des risques ergonomiques

Manutention de charges, postures pénibles, vibrations...
Investissez dans la prévention et bénéficiez d'une aide financière.

Quels risques sont concernés ?



Les manutentions manuelles de charges



Les postures pénibles et contraintes physiques



Les vibrations transmises aux mains, aux bras ou à l'ensemble du corps

Ces facteurs peuvent être à l'origine de troubles musculosquelettiques (TMS) et d'arrêts de travail.

Qui peut bénéficier de cette aide ?

 Toutes les entreprises, quel que soit leur secteur d'activité

 Les travailleurs indépendants sous certaines conditions

Pour en bénéficier, l'entreprise doit notamment :

 Disposer d'un DUERP à jour

 Adhérer à un service de prévention et de santé au travail (*on vous conseille le SIST Narbonne* 😊)

 Être à jour de ses cotisations sociales

Que finance la subvention ?

-  Les équipements de prévention (matériel...)
-  Les aménagements individuels de postes de travail
-  Les actions de sensibilisation
-  Les formations en prévention des risques ergo
-  Le temps dédié à la prévention des risques ergo
-  Les diagnostics ergonomiques

Quel **montant** ?

 Jusqu'à 70 % des dépenses engagées

 Minimum de subvention : 500 €

 Plusieurs demandes possibles jusqu'au plafond autorisé (25 000€ dans la plupart des cas pour les TPE-PME)

Comment en bénéficier ?

-  Connectez-vous sur net-entreprises.fr
-  Déposez votre demande de subvention
-  Ajoutez les pièces justificatives demandées
-  Les dossiers sont traités selon leur ordre d'arrivée

N'attendez pas : le budget des subventions est limité.

Le rôle du **SIST Narbonne**

Vous accompagner pour :

-  Identifier les situations de travail à risque
-  Évaluer les risques ergonomiques dans le DUERP
-  Accompagner la mise en place d'actions de prévention
-  Mobiliser les compétences adaptées : ergonomes, préventeurs, équipe pluridisciplinaire

 Une question ? Contactez le SIST Narbonne

 contact@sist-narbonne.com